



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LA VILLE D'EU  
(SEINE-MARITIME)

2019

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019  
COMPTE RENDU N° 8

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BOUQUET Marie-Odile, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

**Présents** : M. DERRIEN, Maire, Mme BOUQUET, M. PRIN, Adjoints, Mme CAUCHY, M. ECREPONT, M. MAXENCE, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. LABOULAIS, Mme DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD, , Mme PETIT, Mme RICHE, Mme DESJONQUERES, M. HAVARD.

**Absents représentés** : M. DENEUFVE par M. PRIN, M. ACCARD par M. ECREPONT, Mme DENEUFVE par Mme BOUQUET, Mme THOMAS par Mme CAUCHY, Mme SAUTEUR par M. DERRIEN, M. BARBIER par Mme BRIFFARD, M. DUJEANCOURT par M. LABOULAIS, M. DESBIENDRAS par Mme VANDENBERGHE.

**Absents** : Mme SAUMONT, Mme MACRE, M. LARZET, M. DUCHAUSSOY

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

## **2) COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 JUIN, 11 et 24 JUILLET – APPROBATION**

Les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux des 6 juin, 11 juillet et 24 juillet sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. DERRIEN : « Je vous propose de commencer par le plus ancien, le 6 juin. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? »

M. RICHARD : « Juste quelque chose, en page 3, il est écrit AFSE au lieu de ASFE c'est tout. Tout en haut. »

M. DERRIEN : « C'est noté, Monsieur RICHARD. Pas d'autres remarques ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. Compte rendu du 11 juillet. Avez-vous des remarques ? »

Mme GAOUYER : « Sur celui du 24 juillet, j'ai des choses sur des sujets. »

M. DERRIEN : « On est sur celui du 11 juillet. Avez-vous des remarques ? Non ? On va passer à l'approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Et le dernier compte rendu, c'était celui du 24 juillet. »

Mme GAOUYER : « Sur celui du 24 juillet, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est pour la réunion sur Haan ? C'était au sujet, vous deviez apporter une réponse, pour 2019. »

M. DERRIEN : « Pour l'instant, sur Haan on n'a rien fait. J'ai simplement prévu mais je n'ai pas eu le temps de le mettre en œuvre, d'avoir une rencontre téléphonique pour faire le bilan avec la Maire d'Haan de ce qui s'est passé pour les vacances du mois de juillet. »

Mme BOUQUET : « Qui s'est bien passé, d'ailleurs. »

Mme GAOUYER : « D'accord. »

M. DERRIEN : « Je ne l'ai pas fait encore. »

Mme GAOUYER : « D'accord, donc il n'y a pas eu ce travail-là fait fin 2018. »

M. DERRIEN : « Non. »

Mme GAOUYER : « Et là il ne sera pas avec la commission non plus, fin 2019. »

M. DERRIEN : « On peut faire une conférence téléphonique, je ne suis pas contre. »

Mme GAOUYER : « Mais, après on arrive en 2020... »

M. DERRIEN : « On arrive à 2020. »

Mme GAOUYER : « Il va y avoir un certain programme ... »

M. DERRIEN : « On attendra les élections. »

Mme GAOUYER : « ...qui prendra du temps. »

M. DERRIEN : « Comme en 2014. »

Mme GAOUYER : « Cela fait loin. Bon. Je ne vous donne pas mon point de vue. Qu'est-ce qu'il en est pour la réunion du CDAC ? Vous deviez nous dire... Parce que cela passait au national, dans les 3 mois. Les 3 mois sont écoulés. »

M. DERRIEN : « Le CDAC a lieu le ... »

Mme VANDENBERGHE : « Le 26 septembre. »

M. DERRIEN : « Le 26 septembre. »

Mme GAOUYER : « D'accord et la réponse sera aussitôt ? Ou ça demande encore un délai ? »

M. DERRIEN : « Alors ça ? »

Mme VANDENBERGHE : « Plus un mois. »

Mme GAOUYER : « Plus 1 mois, d'accord. Qu'est-ce qu'il en est pour ce courrier de la Région que vous n'aviez pas, sur les villes martyres ? Vous avez pu retracer ? »

M. DERRIEN : « De ce côté-là, c'était clair, j'avais répondu à Madame VANDENBERGHE que je m'étais excusé sur ce courrier et que voilà, c'est tout. Ce qui m'avait été dit que je ne m'étais pas excusé. Je m'étais excusé auparavant sur ma non présence à cette manifestation. »

Mme VANDENBERGHE : « Je n'ai pas dit que vous ne vous étiez pas excusé. On vous a relancé 2 fois et vous vous êtes excusé, ce n'est pas pareil. »

M. DERRIEN : « Sans commentaire. »

Mme GAOUYER : « On avait fait une tentative d'explication par rapport au texte à apparaître dans le journal. »

M. DERRIEN : « Sur quoi, Madame ? »

Mme GAOUYER : « Sur les écrits des élus. Le journal à paraître, le bulletin municipal. »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Donc, où on en est à ce jour ? »

M. DERRIEN : « Je vous avais répondu qu'on mettrait cela sur le site internet. Cela a été mis sur le site internet. D'ailleurs quelques jours après, le lendemain. Donc vos différentes remarques ont été portées telles quelles, dans le site internet. »

Mme GAOUYER : « Je ne l'ai pas vu, pas de chance. Je dois avoir un accès spécieux. »

M. DERRIEN : « Mais c'est fait. »

Mme GAOUYER : « D'accord, ok, bien. »

M. DERRIEN : « Je pense qu'il y a des élus qui l'ont vu dans la salle. »

Mme GAOUYER : « J'avais eu l'occasion de vous dire que la distribution de l'information est vraiment très particulière. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu une information comme quoi il y avait la Vierge du Vœu. Et je peux vous faire une liste assez conséquente, de papiers qui ne me parviennent pas. Je n'habite pas au fin fond de la campagne, juste en dessous du château. »

M. DERRIEN : « C'est clair. »

Mme GAOUYER : « Non, mais je pourrais donner d'autres exemples, je n'ai pas envie de m'appesantir. »

M. DERRIEN : « Attendez, j'ai une note quand même, je regarde. Vous êtes sur la liste Madame GAOUYER, j'ai le jeudi 8 août, le jeudi 8 août, on a envoyé un mail où il y avait plusieurs choses ; il y avait l'invitation du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération et il y avait l'invitation de la Vierge du Vœu 2019 dans ce mail-là. »

Mme GAOUYER : « Dans le même mail ? »

M. DERRIEN : « Dans le même mail. »

Mme GAOUYER : « Je n'ai peut-être pas (inaudible). »

M. DERRIEN : « Du 8 août. »

Mme GAOUYER : (Inaudible)

M. DERRIEN : « Ce n'est pas grave. Le 29 juillet et le 8 août, on a envoyé les mails. »

Mme VANDENBERGHE : « Pour le 24, le conseil municipal du 24 juillet, il y a juste pour la page 27, 28 et 38, VANDENBERGUE, c'est GHE. »

M. DERRIEN : « Attendez, on va noter Madame VANDENBERGHE. »

Mme VANDENBERGHE : « Alors page 27. »

M. DERRIEN : « Attendez, on reprend le compte rendu. »

Mme VANDENBERGHE : « Page 28 et puis 38. Il y en a un bien et un pas bien. »

M. DERRIEN : « Oui, Madame GAOUYER puisque vous parlez des invitations. Pour être sûr que tout le monde l'a, on vous a envoyé aujourd'hui les cloches et l'heure a été fixée à 15h00 jeudi prochain. Mais la descente va durer plusieurs heures. »

M. ECREPONT : « A l'origine ce n'était pas prévu en juillet, ça ? »

M. DERRIEN : « Je crois que tout le monde sait qu'il y a eu quelques retards sur le chantier. Il a fallu travailler sur la charpente pour pouvoir libérer des réparations qui avaient été faites et qui bloquaient l'accès aux cloches pour les descendre. Ce travail est fait. De toute façon, on le sait, le chantier a pris un retard de 2 à 3 mois pour l'échafaudage. Mais bon, cela retarde le début de l'opération et l'architecte est prudent en disant que ce n'est pas forcément un retard sur la totalité de l'opération. Mais effectivement c'est dans nos rapports, le chantier a pris, pour l'instant, du retard. De toute façon on ne peut pas penser un seul instant que tout va se passer très bien. Il y a forcément des découvertes au fur et à mesure. Oui, autres remarques sur le compte rendu ? On passe au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

### **3) SODINEUF HABITAT NORMAND : DEMANDE D'EXTENSION DE LA GARANTIE COMMUNALE - DEL N° 2019/213/DEL/7.3**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la ville d'Eu a accordé par le passé sa garantie d'emprunts à la société Sodineuf Habitat Normand pour plusieurs opérations et montants (voir liste des opérations en annexe n° 1) et que l'Etat a décidé en 2018, de diminuer le montant des aides personnelles au logement en imposant aux bailleurs sociaux une baisse de leurs loyers. Qu'en 2020 de nouvelles baisses de ces aides aux logements ont été programmées et qu'elles devraient conduire à une perte de loyers supplémentaires pour Sodineuf.

Pour compenser cette perte de ressources et donc de moyens, l'Etat a demandé à la Caisse Des Dépôts et Consignations d'envisager avec les bailleurs sociaux le rallongement de la durée de leurs prêts de dix années supplémentaires. Cette mesure permettrait à Sodineuf de réduire le montant des remboursements d'emprunts.

Pour mettre en œuvre cette mesure de rallongement de prêts, les bailleurs sociaux doivent obtenir l'accord des collectivités locales sur le prolongement de 10 ans des garanties d'emprunts qu'elles leur ont accordées.

En conséquence, le conseil municipal de la ville d'Eu est appelé à délibérer sur le prolongement de 10 ans des garanties d'emprunts. SODINEUF HABITAT NORMAND ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par COMMUNE D'EU, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes des Prêts Réaménagés.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération (annexe n°1).

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

M. DERRIEN : « Madame ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, Monsieur le Maire, vous connaissez mon avis sur le sujet. Je me suis déjà exprimée. Dans cet avenant de réaménagement, la Caisse des Dépôts demande à SODINEUF de justifier de l'accord de la caution pour pouvoir renégocier. Malheureusement nous sommes devant le fait accompli. Nous n'avons pas d'autre choix. Ce qui me gêne, Monsieur le Maire, c'est que la société SODINEUF nous demande de prolonger la durée de la caution alors qu'elle ne nous présente aucun bilan. Ni documents sur sa solvabilité. Par contre, la Caisse des Dépôts lui demande ces documents. Alors pourquoi je vous dis cela Monsieur le Maire, c'est que je ne voudrais pas que la ville se retrouve dans la même situation que la ville de Mers-les-Bains qui a dû payer, je pense que vous vous en souvenez, pendant plus de 20 ans, les dettes de la société d'HLM SOPICEM, et ce n'est pas terminé. Donc voilà, moi je m'abstiendrai sur ce dossier. »



M. DERRIEN : « Vous parlez de la demande concernant la MJC ? »

Mme GAOUYER : « Oui. »

M. DERRIEN : « On ne l'a pas considéré en attente mais moi j'ai déjà discuté avec la Présidente. La Communauté de Communes ne souhaitant pas du tout prendre en compte cette demande, j'ai proposé, je maintiens de faire un prêt de 10 000 € à la MJC. Il suffit que l'on se mette d'accord sur le remboursement, etc... mais j'ai toujours dit et je maintiens dans ce conseil, que la MJC je ne la laisserai pas tomber. Donc, une formule à 10 000 € c'est un prêt qu'on vous propose, à voir ensemble avec l'état-major de la MJC, comment on peut proposer un remboursement, pour l'instant. Je pense que vous l'avez déjà fait par le passé aussi. C'est une chose qu'on peut faire, pour le moment. La MJC est en train d'évoluer, elle a un nouveau directeur. On verra l'année prochaine au moment du futur budget 2020 ce qu'il se passe. Du moins au futur conseil municipal. »

Mme GAOUYER : « Donc vous repasserez le sujet au prochain conseil municipal ? Parce qu'après c'est un sujet de conseil. Non ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. Je vais vous le faire avant la fin de l'année. »

Mme GAOUYER : « Ah bon ? Non mais on vous demande des informations sur des sujets et il faut venir vous gratter un petit peu pour avoir, on peut le savoir d'emblée... Et on se voit si peu souvent. »

M. DERRIEN : « Oui, j'avais déjà dit depuis longtemps que j'envisageai un prêt. Et la Com de Com a clairement prononcé son refus. Voilà. Je laisse chacun juger sur la Com de Com. Autres questions sur les subventions ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci pour eux. »

## **5) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL –** **N°2019/215/DEL/7.1**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les décisions budgétaires modificatives sur le budget principal, comme exposées dans le tableau joint en annexe n° 2.

M. DERRIEN : « Avez-vous des remarques ? »

M. RICHARD : « Juste par rapport au sol du gymnase, j'en entendu dire qu'il était excessivement fragile. »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas entendu ça, c'est la première fois. Je me renseignerai. »

M. RICHARD : « Moi c'est l'info que j'ai eue. Et qu'il serait déjà partiellement abimé. »

M. DERRIEN : « Mais les fonctionnaires ne m'ont pas fait remonter cette info pour l'instant. »

M. RICHARD : « Cela nous a été annoncé dans une réunion à l'OMS si je peux dire les choses, que le sol était excessivement fragile et que l'AES Vikings était inquiet parce que ce



sont des enfants qui manipulent les poutres, etc... et ils n'ont pas obligatoirement les solutions humaines pour faire face à ça. Voilà. C'est juste une info que je vous livre, si vous ne l'avez pas déjà eue. »

M. DERRIEN : « Je vais regarder ce point là parce que je n'étais pas au courant. Je vais le regarder, bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Et je n'étais pas à la réunion de l'OMS mais ce serait le piètement des poutres qui ferait une empreinte au sol et qui couperait. »

M. DERRIEN : « Je vais aller voir. »

Mme GAOUYER : « Donc je crois que l'association va vous écrire pour vous demander un autre lieu pour faire, puisque... parce que c'est l'écho que j'ai eu par ailleurs, parce qu'il faut trouver un modus vivendi avec vous parce que cela ne va pas le faire. C'est un sol souple et avec le poids de la chose qui leur permet de faire marcher les enfants, enfin, cela rentre dans le sol et ça va déchirer. »

M. RICHARD : « J'irai au-delà, comme ce sont les enfants qui manipulent les poutres et tout le matériel, je veux dire c'est lourd pour ces gens-là et s'il y a une chute du matériel, le grand risque c'est vraiment d'abimer et cette fois de déchirer le sol. »

Mme BRIFFARD : « Parce que les barres apparemment c'est souple, mais c'est aussi facilement...(inaudible). »

M. RICHARD : « Je pense qu'il faut s'en préoccuper maintenant avant qu'il n'y ait véritablement de grands dégâts. »

M. DERRIEN : « Merci beaucoup. C'est ce que je vais faire dès demain. Enfin dès demain ou dès lundi. Je reviens sur le point 5. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Madame BRIFFARD ? Excusez-moi. »

Mme BRIFFARD : « Le fonds de péréquation, est-ce que l'on peut avoir le montant total de ces 7000 € supplémentaires. Est-ce qu'on pourrait l'avoir ? Si ce n'est pas là... »

M. DERRIEN : « Madame DELEPINE, vous l'avez ou vous ne l'avez pas ? »

Mme DELEPINE : « Oui, oui, je l'ai Monsieur le Maire. Alors en dépenses : 112 166 € »

Mme BRIFFARD : « 112 166 ? »

Mme DELEPINE : « Oui et en recettes : 104 067 € »

Mme BRIFFARD : « On reverse plus qu'on ne reçoit ? »

M. DERRIEN : « Pardon ? »

Mme BRIFFARD : « On reverse plus qu'on ne reçoit ? »

M. DERRIEN : « On reverse... Madame DELEPINE ? »

Mme DELEPINE : « On reverse 112 000, on perçoit 104 000. »

M. RICHARD : « Oui c'est ça. »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme BRIFFARD : « Oui, c'est bien ce que je dis, on reverse plus qu'on ne reçoit ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

Mme DELEPINE : « Toujours. »

M. DERRIEN : « C'est la participation des grosses communes, comme diraient certains, aux petites communes. J'ai bien ajouté, "comme diraient certains". On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

## **6) ADMISSION EN NON-VALEUR – AUTORISATION - N°2019/216/DEL/7.1**

Il est demandé au Conseil municipal l'autorisation de l'admission en non-valeur suivante :

Impayés cantine (effacement des dettes concernant 1 famille) : 1 398.37€

M. DERRIEN : « Avant, pour certains, parce que je pense que les gens qui sont habitués aux non-valeurs connaissent les règles, je vais les rappeler quand même ; donc cette demande qui est faite par les impôts, c'est surtout pour annuler les écritures comptables. Faut-il le dire et le redire ? Cela n'empêche pas les poursuites de l'Etat ou des nôtres dans le cas de non-payé. C'est vraiment pour des affaires qui traînent en longueur et pour mettre à jour les écritures comptables. Dans le cas cité, on fait suite à une décision de justice qui a décidé d'annuler la dette. Donc là, la poursuite ne se justifie pas, puisqu'on est dans une décision de justice qui annulait la dette avec bien sûr une reprogrammation pour un certain nombre d'éléments de la dette. »

M. ECREPONT : « Oui Monsieur le Maire, ce n'est pas le problème en non-valeur, il faut le mettre en non-valeur, c'est évident. Mais comment cela se fait, que socialement, ils soient arrivés à une telle dette. Les services sociaux n'ont pas pu anticiper pour aider ces gens-là ? C'est énorme pour une famille. »

M. DERRIEN : « C'est une somme de petites factures, depuis de nombreuses années, qui se sont agglutinées, etc... C'est une remarque que j'ai faite, on aurait pu essayer de régler, non pas cette dette mais, dans le même temps, je ne citerai pas le cas, il n'y a aucune raison de l'aborder ici, mais de toute façon pour la commune cela aurait pu conduire à la même chose. C'est quelque chose qui aurait pu être traité au fur et à mesure, parce qu'il y a un problème de cantine avec des sommes relativement modestes mais sur l'année, sur un nombre d'année,

c'est possible. Là cela n'a pas été traité comme ça, on aurait pu le traiter, mais ce n'est pas fait. »

M. ECREPONT : « Cela traduit une souffrance sociale longue, quoi. »

M. DERRIEN : « Oui oui parce que c'est un dossier de surendettement qui est passé en justice. Voilà. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

## **7) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES** **2019/217/DEL/7.1**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la législation établit les modalités du concours aux communes des receveurs municipaux.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, il y a lieu d'attribuer au receveur municipal, Monsieur Philippe LESAGE, l'indemnité de conseil au taux de 100% dont le montant brut est égal à 1 622.69 € au titre de l'année 2019. Une indemnité de confection du budget d'un montant brut de 45.73 € lui est également attribuée pour l'année 2019.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder à Monsieur Philippe LESAGE une indemnité de conseil et une indemnité de confection de budget pour un montant brut global de 1 668.42€.

M. DERRIEN : « On traite ça tous les ans, depuis le début du mandat, bien avant aussi. Je pense que cette demande n'a pas de remarques particulières mais si vous en avez, je les noterai, sinon je passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé l'unanimité. Merci. »

## **8) PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITE ANNUELLE DE GARDIENNAGE** **DES EGLISES COMMUNALES – N°2019/218/DEL/4.5**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les agents chargés du gardiennage des églises communales peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice de leurs fonctions conformément à la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987.

La circulaire NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 4 janvier 2011 avait établi les montants plafonds suivants :

- Résidence du gardien situé dans la commune où se trouve l'église : 474.22 €/an
- Résidence du gardien non situé dans la commune de l'église : 119.55 €/an

Monsieur le Maire précise que chaque année une circulaire ministérielle prévoit une évolution de cette indemnité. A défaut, le montant de l'indemnité N – 1 est reconduit.

Monsieur le Maire propose de verser l'indemnité de gardiennage aux gardiens de la Collégiale de Eu selon leur lieu de résidence, d'appliquer les montants plafonds en vigueur (ci-dessous) et de les revaloriser selon les circulaires ministérielles :

- 479.86 €/an (39.99 €/mois en 2019) pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église ;
- 120.97 €/an (10.08 €/mois en 2019) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,  
VU la circulaire NOR/IOC/D/1033981C du 4 janvier 2011,  
VU la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,  
VU la circulaire n°19 du 7 mars 2019 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales,  
VU l'avis favorable du comité technique en date du 27 juin 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- autoriser le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales comme suit :
  - . Pour un gardien dont la résidence est située dans la localité de l'église : 479.86 €/an
  - . Pour un gardien dont la résidence n'est pas située dans la localité de l'église : 120.97 €/an
- dire que le l'indemnité est versée mensuellement (1/12<sup>ème</sup>) aux agents à compter de la date de la présente délibération et revalorisée en fonction des montants indiqués par la circulaire ministérielle en vigueur.
  - autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.
  - dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivants.

M. DERRIEN : « Avez-vous des remarques ? »

Mme PETIT : « Oui... »

Mme BRIFFARD : « C'est aussi bien pour les contrats aidés ? »

M. DERRIEN : « C'est pour tous les contrats. »

Mme BRIFFARD : « Pour tous types de contrats ? »

M. DERRIEN : « Oui c'est pour tous types de contrats. La précision est utile. »

Mme PETIT : « J'ai une petite question, juste une toute petite explication de texte : "120.97 €/an (10.08 €/mois en 2019) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées", cela veut dire quoi ? »

M. DERRIEN : « Il peut y avoir des gardiens qui viennent 1 fois par mois. La période rapprochée, pour moi, c'est tous les jours ou tous les 2 jours dans une période rapprochée. Il n'est pas évident que dans certaines églises, il n'y ait pas un gardien qui passe 1 fois par semaine. Cela peut arriver. Ce n'est pas notre cas, parce que le gardien fait office aussi "d'agent d'accueil" pour les publics qui viennent. »

Mme PETIT : « Merci. »

M. DERRIEN : « Je suppose. »

Mme GAOUYER : « Justement. »

M. DERRIEN : « Je l'interprète comme ça. »

Mme GAOUYER : « C'est-à-dire que pendant qu'ils sont en congés, le mois où ils sont en congés, ils ont le droit de la toucher ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Voilà. Du coup c'est plus rapproché, c'est pour ça. »

M. DERRIEN : « Non, non, bien sûr. Non, non, c'est une indemnité annuelle, donc on l'a divisée par 12 pour la faire mensuellement. »

Mme GAOUYER : « Merci. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci pour eux. »

## **9) CESSION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 11 et 11 Bis BOULEVARD FAIDHERBE – MODIFICATION – N°2019/219/DEL/3.2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en sa séance du 6 juin dernier, le conseil municipal a donné son accord, par délibération n°2019/164/DEL/3.2, pour céder les deux maisons mitoyennes et leurs garages, situés aux n°11 et 11 bis du boulevard Faidherbe, parcelles cadastrées section AL n°255 pour 1 601 m<sup>2</sup>, n°254 (garages) et une partie de la n°253 qui font actuellement partie du domaine privé communal en tant que logements locatifs.

Or, la partie cadastrale n°253 devait être référencée **153** et non 253. Pour effectuer cette modification, il est nécessaire d'abroger la précédente délibération et d'en établir une nouvelle.

Il rappelle que les maisons mitoyennes, édifiées en 1962, comportent un rez-de-chaussée avec combles aménagés. La surface habitable est de 75 m<sup>2</sup> par maison.

Qu'actuellement, l'une des deux maisons mitoyennes est occupée par un locataire. Conformément à la réglementation en vigueur, le bailleur doit proposer le bien au locataire en place. Celui-ci étant intéressé, il propose de les acquérir ensemble au prix de 145 000 €.

Le service des domaines estimant l'ensemble à 195 000 € et le service négociation de l'étude notariale la fixant à 150 000 € étant donné l'actuel marché de l'immobilier à Eu, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre à 145 000 €.

L'office notarial sis boulevard Faidherbe à Eu est désigné pour la rédaction des actes et formalités nécessaires dont les frais seront supportés par l'acheteur.

Il est demandé au conseil municipal de redonner son accord :

- Pour la vente de ces biens avec le nouveau référencement cadastral,
- Pour le prix de vente négocié,
- Pour autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte de vente final sans nouvelle délibération,
- Pour abroger et remplacer la délibération n°2019/164/DEL/3.2 du 6 juin 2019.

M. DERRIEN : « Donc, on a déjà discuté de ce point-là, il y a déjà eu des remarques. Il s'est trouvé que l'acte a été signé mais dans l'acte signé, le notaire m'a fait une remarque, qu'on avait dans une partie cadastrale un numéro qui était erroné. On s'était trompé, une erreur de frappe, ça c'est clair puisque quelque part on a parlé de référence cadastrale 253 et qui aurait dû être référencée 153. J'étais présent à la signature. Et donc, comme il faut rectifier l'acte, j'ai besoin de votre signature pour rectifier non pas l'acte mais pour rectifier, je dirais, pour donner au notaire la rectification officielle. C'est un point sur lequel je n'avais pas le pouvoir, bien sûr, de rectifier directement. »

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, en juin j'étais absente, donc je n'ai pas pu m'exprimer sur ce dossier. Je voterai contre cette vente. Comme vous le savez, je suis opposée à votre politique... »

M. DERRIEN : « C'est vendu, c'est vendu. Je crois qu'il faut faire attention. On est là dans la question que je vous ai posée. C'est une question simplement pour rectifier l'acte mais pas l'acte notarial. C'est de rectifier le document. Mais la maison est vendue. »

Mme DUCHAUSSOY : « Ah d'accord. Parce que j'ai vu qu'en juin c'était vendu. »

M. DERRIEN : « La maison est vendue. Non, non, la maison est vendue. »

Mme DUCHAUSSOY : « Ce n'est qu'une rectification ? »

M. DERRIEN : « Ce n'est qu'une rectification. »

Mme DUCHAUSSOY : « D'accord. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**10) RESTAURATION DU TABLEAU CATHERINE-HENRIETTE DE JOYEUSE AU MUSEE : DEMANDE DE SUBVENTION – N°2019/220/DEL/7.5**

Madame BOUQUET indique à l'assemblée que le Musée Louis-Philippe a engagé l'année dernière la restauration du tableau représentant Catherine-Henriette de Joyeuse.

L'œuvre, déplacée en Octobre 2018 à Versailles au Centre de recherches et de restauration des musées de France nécessite néanmoins un temps d'intervention beaucoup plus long que ce qui avait été prévu initialement. La toile de transposition au revers de l'œuvre s'est durcie à cause d'une épaisse couche ancienne de peinture à l'huile et d'une couche de cire posée en surface. Ces deux éléments figurant sur la toile de transposition ont finalement contribué à rendre le démontage de la toile de transposition très difficile. Le traitement chimique utilisé habituellement est inopérant, le restaurateur est obligé d'enlever la toile au scalpel, ce qui augmente considérablement le temps d'intervention de cette phase.

Le devis complémentaire étant fixé à 2 200€ HT, soit 2 640 € TTC, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter de la région Normandie et de l'Etat les subventions les plus élevées pour la réalisation de cette opération.

Mme BOUQUET : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme PETIT : « Est-ce que vous avez l'aide aussi, pour cette restauration, des Amis du Musée Louis Philippe ? »

Mme BOUQUET : « On ne l'a pas évoqué. Je les ai rencontrés lundi et cela n'a pas été évoqué. »

Mme PETIT : « Vous ne l'avez pas demandé ? »

M. DERRIEN : « On ne l'a pas évoqué. »

Mme BOUQUET : « Oui voilà, ce n'est pas un point qui a été évoqué. »

Mme PETIT : « Merci. »

Mme GAOUYER : « Il s'agit de quel tableau ? D'un portrait ? Qui était dans la grande pièce ? »

Mme BOUQUET : « Oui, c'est un portrait qui est dans la Salle de Guise. »

Mme GAOUYER : « Voilà, ok, c'est celui-là, je vois bien. »

M. DERRIEN : « Autres questions ? »

Mme BOUQUET : « Peut-être en complément Madame PETIT, les Amis du Musée proposent une aide pour le grand tableau de l'entrée plutôt. Donc c'est pour ça qu'on a plutôt évoqué ça avec eux. »

M. DERRIEN : « Il faut se rappeler du coût initial de cette restauration qui était de 4 980 €. C'était une restauration importante mais de 2 640 €. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**11) APPEL A PROJETS 2019 « PROMOTION TOURISTIQUE » ET « OUTILS NUMERIQUES DE MEDIATION TOURISTIQUE : UNE TABLE TACTILE POUR UN ANCIEN DOMAINE ROYAL : DEMANDE DE SUBVENTION N°2019/221/DEL/7/5**

Madame BOUQUET indique à l'assemblée que l'équipe du musée Louis-Philippe souhaite enrichir le parcours de visite d'une table interactive. Cette dernière devra pouvoir améliorer la perception globale de l'ancien domaine royal.

Elle doit donner envie de prolonger la visite du musée par des promenades vers le jardin français, le parc, mais également vers les richesses de l'intérieur des terres, par l'intermédiaire de la forêt. Cette table tactile peut également s'avérer un extraordinaire outil vis-à-vis des enfants et des personnes atteintes d'un handicap qui accèdent difficilement au parc et à la forêt. Cette tentative d'évoquer l'ancien domaine royal d'Eu contribuerait à donner aux touristes une image vivante du territoire et de son patrimoine.

L'opération, estimée à la somme HT de 17 310 €, soit 20 772 € TTC, pourrait être subventionnée à hauteur de 40% par le département de Seine-Maritime, dans le cadre de l'appel à projet 2019 « promotion touristique » et « outils numériques de médiation touristique ».

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander au conseil départemental de Seine-Maritime une subvention de 40% sur ce projet.

Mme BOUQUET : « Est-ce que vous avez des questions ? »

Mme PETIT : « Qu'est-ce que cela veut dire les richesses de l'intérieur des terres ? De quoi s'agit-il ? Du parc du Château ou de la forêt de Eu ? »

Mme BOUQUET : « Alors des 2 mais ce que l'on envisage sur cette tablette c'est, effectivement, d'exploiter tout ce que l'on connaît sur la forêt, de présenter aussi des choses que l'on ne peut pas présenter au public tels des anciens plans, des choses comme ça, que l'on pourrait avoir sur cette tablette-là. Donc c'est présenter aussi des œuvres qui sont dans d'autres musées mais par exemple qui présentent le parc ou le château sur les peintures ou des choses comme ça. C'est vraiment d'essayer de collecter le maximum de renseignements sur tout l'ensemble du domaine qui puisse être accessible à travers cette table tactile. »

Mme PETIT : « C'est un apport touristique ? Pourquoi on ne demande pas de subventions à la Com de Com qui est chargée du tourisme ? »

M. DERRIEN : « Cela concerne essentiellement le parc, notre ville. Pour l'instant il fallait répondre assez rapidement. Je pense que c'est bien que la ville, dans le cadre de l'attractivité du territoire, pas forcément par l'aspect touristique, prenne ce projet à sa charge. Parce que les données seront à faire par nous-même. Mais pour l'instant, attendez, pour l'instant, c'est une demande de subventions. La table interactive n'est pas encore inscrite dans le budget, on n'a



rien d'inscrit. Donc on anticipe une demande de subventions, c'est la question que l'on vous pose. »

Mme PETIT : « Cela n'empêche pas que vous pouvez envisager une autre demande de subventions à la Com de Com.. »

M. DERRIEN : « On pourra l'envisager, bien sûr, mais la question qui est posée... »

Mme PETIT : « Alors ce serait bien d'ajouter à ce ... »

M. DERRIEN : « On est d'accord Madame PETIT mais la question qui est posée, elle est claire pour l'instant, c'est une autorisation pour que le Maire signe une demande de subvention. »

Mme RICHE : « Oui, mais pourquoi la limiter au Département de la Seine Maritime ? »

M. DERRIEN : « Parce que pour l'instant il y a un délai fixé. C'est un appel à projet. »

Mme BOUQUET : « C'est une réponse à un appel à projet du Département. »

Mme RICHE : « Et pourquoi Monsieur le Maire, sur l'appel à projet on n'a pas signalé une demande de subvention à la Com de Com ? »

M. DERRIEN : « Parce que pour l'instant on n'a pas encore inscrit ça non plus dans nos investissements. Cela fait partie du budget 2020, cela fera partie du budget 2020 et à ce moment-là on pourra interroger la Com de Com pour voir si elle veut participer. Pour l'instant on revient à la question posée, c'est une demande d'autorisation de subvention qui est envoyée au Département, c'est la question posée. »

Mme RICHE : « Oui, oui, on a bien compris que l'autorisation c'était la demande de subvention. »

M. DERRIEN : « Mais je prends bonne note de toutes vos remarques. »

Mme RICHE : « Oui mais ce qui est dommage c'est de ne pas l'avoir étendue, c'est tout. »

M. DERRIEN : « Mais on peut l'étendre après, pour l'instant il y a des délais. La Com de Com, si on lui fait une demande de subvention pour l'année prochaine, si ce n'est pas inscrit dans son budget, elle ne nous répondra pas. »

Mme DELEPINE : « La Com de Com ne nous demande pas de délibération. C'est un appel à projet, on nous demande une délibération, c'est une obligation, c'est pour ça aussi. »

Mme GAOUYER : « Excusez-moi, je voudrais vous demander, la Communauté de Communes a l'activité tourisme, dont la promotion ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Donc, pourquoi ce n'est pas elle qui est porteuse du projet ? C'est ça mon problème. »

M. DERRIEN : « Je ne répondrai pas aujourd'hui. »

Mme GAOUYER : « Mais oui, mais ... »

M. DERRIEN : « Non je ne répondrai pas, je suis libre de ne pas répondre sur cette question, cela pourrait être la Com de Com. Je reviens à la question qui est posée : est-ce que vous m'autorisez à signer la demande de subvention ? Tout ce que vous dites peut être fait. En ce moment il faut agir rapidement. Je propose simplement d'émettre une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet du Département. »

Mme BOUQUET : « Et c'est un projet du Musée. »

M. DERRIEN : « Vous me dites Oui ou vous me dites Non. »

Mme BOUQUET : « De toute façon c'est un projet du Musée là actuellement. On en est là, c'est un projet du Musée. Après on pourra tout à fait élargir les subventions. »

Mme BOUQUET : « Au départ, c'est un projet du Musée. »

M. DERRIEN : « C'est un projet du Musée, c'est pour installer une table interactive dans notre Musée. »

Mme RICHE : « On l'a bien compris. »

M. DERRIEN : « C'est tout, c'est tout. »

Mme PETIT : « Ne croyez-vous pas que ce serait plus intelligent de faire appel à plusieurs, à deux au lieu d'un, vous auriez peut-être des subventions supplémentaires. Il suffit d'ajouter la ligne la Com de Com et c'est fini. »

M. DERRIEN : « Je vais recommencer Madame PETIT. »

Mme PETIT : « Mais s'il vous plait. »

M. DERRIEN : « On n'est pas sur la constitution du projet d'investissement global de la Ville d'Eu. On est sur une demande de subvention au Département d'une autorisation. On prend les devants pour ne pas rater l'appel à projet. C'est tout ! Si vous ne voulez pas, je vais le faire avec le Conseil Communal, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas. Mais vis-à-vis de la Communauté de Communes, ce n'est pas le bon moment, ce n'est pas le bon tempo. »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, pardon Monsieur le Maire, vous allez nous représenter le projet l'année prochaine, vous nous représenterez le projet avec une demande de subvention à la Com de Com ? »

M. DERRIEN : « On verra bien sûr, mais ce n'est pas interdit, c'est pour ça que j'insiste. D'abord parce que je ne serai peut-être pas là, il faut se rappeler qu'il y a des élections l'année prochaine. Donc pour l'instant, pour ne pas rater cet appel à projet et comme c'est une demande du Musée spécifique. Vous connaissez la Com de Com, donc je prends les devants

et je fais une demande de subvention au cas où. Ce projet d'abord il faudra qu'il reçoive l'accord du futur conseil municipal dans le cadre du budget 2020. »

Mme RICHE : « Cela aurait pu être judicieux de ne pas faire cette demande émanant du Musée mais justement sur l'attrait touristique et qu'elle parte de la Com de Com. »

M. DERRIEN : « Je prends en compte toutes vos remarques. »

Mme RICHE : « J'ai bien compris le problème des subventions, que cela ne ferme pas la porte à une demande de subvention à la Com de Com mais cela ferme la porte au fait que le projet sera supporté complètement par la Communauté de Communes. Là, étant donné que ça part du Musée, cela sera forcément pour la Mairie et les subventions ce n'est jamais 100 %. »

M. DERRIEN : « Moi je pars du principe que ce sont des choses auxquelles on tient et qui passeront en Com de Com s'ils acceptent plutôt que de lancer une discussion avec la Com de Com qui ne va pas aboutir. Vous le savez tous maintenant, elle ne va pas aboutir et ils vont nous dire quoi, la Com de Com ? "On verra ça dans le cadre du budget 2020". Donc c'est la raison pour laquelle je vous suggère d'être d'accord sur ma demande de subvention, vis-à-vis du Département, initiée par le Musée. C'est tout. Mais après vous êtes libres, c'est vous l'assemblée délibérante, vous dites Oui ou vous dites Non. »

Mme RICHE : « Oui mais là vous nous demandez Monsieur le Maire si on dit Non de couper court au projet. Donc si vous voulez on n'a pas trop le choix. »

M. DERRIEN : « Non, non non. »

Mme RICHE : « Parce que si on dit Non, le projet il est mort. »

M. DERRIEN : « Attendez Madame, je veux juste vous couper. Je me permets de vous couper. Cela ne coupe pas un projet. J'enverrai le papier qui est là, que j'ai, à la Com de Com. C'est tout. »

Mme RICHE : « Ah ben voilà. »

M. DERRIEN : « Mais on ratera la subvention du Département. Et peut-être qu'eux la rateront aussi. Donc je recommence, je recommence, vous faites ce que vous voulez. »

M. LABOULAIS : « Comment on fait pour prendre la parole ? »

Mme GAOUYER : « S'il vous plait, Monsieur le Maire, je vais commencer par... »

Mme BRIFFARD : « Monsieur LABOULAIS allait prendre la parole. »

Mme GAOUYER : « Oh pardon Monsieur LABOULAIS. »

M. LABOULAIS : « J'avais une autre question, parce que je suis d'accord avec vous, c'est un appel à projet. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. LABOULAIS : « Voilà, mais il y a une autre question que l'on peut poser, c'est les 20 000 €. C'est-à-dire ce qui serait intéressant c'est d'en savoir plus sur le projet lui-même. Je suis d'accord avec vous. »

M. DERRIEN : « Il n'est pas fait. »

M. LABOULAIS : « Il y a des délais, donc après, une fois qu'on dit que c'est passé, vous pouvez toujours négocier des partenaires financiers, etc... En revanche la part de la Ville va jouer sur le coût, le montant. Là vous ne parlez pas de qui fabrique ; est-ce qu'ils vous ont donné des devis, est-ce qu'il y a eu un appel d'offre, c'est de ça qu'il faut causer. »

M. DERRIEN : « On a un devis, on a un devis. »

Mme BOUQUET : « On a un devis. »

M. DERRIEN : « Bien sûr qu'on en a un. »

M. LABOULAIS : « C'est qui le prestataire, etc ? C'est le coût, parce que 20 000 € ce n'est pas anodin quand même sur une tablette tactile, ce n'est pas anodin. »

M. DERRIEN : « L'équipe prestataire, enfin je réponds correctement... »

M. LABOULAIS : « S'il y a une question à poser, elle est plutôt surtout... »

M. DERRIEN : « Oui, oui bien sûr. L'équipe prestataire, les dossiers seront faits par la Ville. C'est-à-dire la partie photo, la partie numérique, tout ça sera développé par la Ville. On commence à avoir une sérieuse habitude à ce niveau-là. Donc on est sur un pré-projet, un appel à projet, c'est tout ! Après si cet appel à projet et si on l'inscrit en 2020, ça fait partie des études qu'on va faire et on vous donnera au moment du conseil beaucoup plus d'informations. Là c'est simplement réponse à un appel à projet. »

M. LABOULAIS : « Je suis d'accord avec vous. »

M. DERRIEN : « C'est pour ça... »

M. LABOULAIS : « Il n'y a pas de soucis là-dessus, c'est seulement après, une fois que c'est, qu'il y a un accord... »

M. DERRIEN : « Il ne va pas y avoir un dossier comme ça. »

M. LABOULAIS : « Il faut négocier plusieurs prestataires sur les 20 000 € mais c'est vous qui gérez, voilà. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. On n'y est pas encore. Voilà. Je reviens, c'est l'appel à projet, la question elle est précise ; est-ce que vous m'autorisez à signer un document qui s'appelle Appel à projet ? »

M. RICHARD : « Puis-je intervenir, Monsieur ? J'ai juste une question. Vous parlez d'urgence, quelle est la deadline (date limite) pour déposer le dossier, s'il vous plaît ? »

M. DERRIEN : « Il faut la délibération pour le projet. »

Mme BOUQUET : « Alors la deadline (date limite) c'était le 30 juin, le dossier a été déposé et maintenant on vous demande une délibération pour le valider. »

M. DERRIEN : « Maintenant on vous demande une délibération. »

Brouhaha.

M. DERRIEN : « Mais si vous ne voulez pas, le Département va l'arrêter. »

M. RICHARD : « Cela n'a rien à voir, je posais une question sur la date. Merci pour la réponse. »

Mme RICHE : « Surtout ne pas interpréter qu'on ne veut pas le projet. Ce n'est pas la question. Par où il est fait et comment il est fait. »

Mme GAOUYER : « Alors 1<sup>ère</sup> remarque, je voudrais la faire par rapport à la conversation que vous venez d'avoir avec Monsieur LABOULAIS. Je ne trouve pas normal que vous lui coupiez la parole sans arrêt... »

M. DERRIEN : « Excusez-moi. »

Mme GAOUYER : « Pendant qu'il vous explique quelque chose... »

M. DERRIEN : « Vous avez raison. »

Mme GAOUYER : « Selon son propre raisonnement. »

M. DERRIEN : « Vous avez raison. »

Mme GAOUYER : « Cela fait déjà plusieurs fois que j'ai eu envie de vous le dire. A chaque fois que Monsieur LABOULAIS parle. Maintenant la 2<sup>ème</sup> chose tout à fait anodine, où serait cet objet ? »

M. DERRIEN : « Dans la 1<sup>ère</sup> hypothèse avec Monsieur DUPARC, qui est une 1<sup>ère</sup> hypothèse, dans la galerie. »

Mme GAOUYER : « Pas loin de la tranche du Guisard. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Maintenant je reviens sur ce que j'ai exprimé, je pense que je n'ai pas été assez claire, c'est de dire que c'est un sujet « Compétence Promotion Touristique » donc dans les missions de la Com de Com. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc ce n'est pas un projet qui peut être présenté par la commune. Voilà. »

Mme PETIT : « On n'a plus rien à faire puisque c'est déjà parti. »

Mme GAOUYER : « Cela ne m'empêche pas de dire que « Promotion Touristique » c'est Com de Com. C'est ce que l'on a voté, c'est pour ça, là je ne saisis pas bien, voilà. Il y a blanc, noir, violet, effectivement et plein d'autres couleurs. »

Brouhaha.

M. HAVARD : « Monsieur le Maire, on a eu un Conseil Municipal le 06 juin, on ne pouvait pas l'évoquer à cette période-là ? Puisque la limite était le 30 juin, on pouvait le voir avant plutôt que... »

M. DERRIEN : « On a envoyé l'appel à projet et l'Etat... »

M. HAVARD : « On est toujours sur le fait accompli. Hein ? »

M. DERRIEN : « L'Etat, enfin le Département nous a réclamé après avoir reçu, qu'on n'avait pas mis la délibération dans le projet. Comme dans beaucoup, souvent, dans les dossiers. Bien on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

## **12) CONVENTION PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA REGION NORMANDIE : AVENANT N°1 – N°2019/222/DEL/8.7**

Madame BOUQUET rappelle aux conseillers municipaux que depuis sa prise de compétence en matière de transport public routier en septembre 2017, la Région Normandie a engagé des travaux d'harmonisation pour définir les modalités d'organisation du transport scolaire comme la tarification ou le modèle de délégation aux Autorités Organisatrices de second rang (AO2), c'est-à-dire à la commune.

Afin de prolonger le partenariat pour l'année scolaire 2019-2020 et avant l'application à la rentrée 2020 d'une nouvelle génération de conventionnement, un avenant n° 1 à la convention initiale signée le 5 octobre 2015 portant sur la période 1<sup>er</sup> septembre 2015-31 août 2022 est proposé à la ville pour :

- prendre en compte le transfert de la compétence scolaire du département à la région au 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- acter les modifications en terme de règlement de dépenses, de perception des recettes et les modalités associées.
- préciser les missions confiées aux AO2 et celles de la Région,
- intégrer le règlement scolaire régional à la convention,
- compléter et modifier les dispositions des conventions initiales étant entendu que celles qui sont non modifiées ou non contraires à cet avenant demeurent applicables.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant (annexe n°3).

Mme BOUQUET : « Est-ce que vous avez des questions ? »

M. DERRIEN : « Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

### **13) SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE) DE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ADHESION DE LA VILLE D'EU** **N°2019/223/DEL/3.3**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation rend obligatoire l'enregistrement de toute demande de logement locatif social dans le système national d'enregistrement (S.N.E.) au niveau départemental.

Les demandeurs ont ainsi la garantie du suivi de leur demande. Ils disposent de l'assurance que leur demande est effectivement prise en compte et, en cas d'attente anormalement longue mesurée par le système d'enregistrement, cette même demande pourra bénéficier d'un examen prioritaire par la commission départementale de médiation.

Ce dispositif a pour objectifs de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'Etat désignés par la préfète et les collecteurs du 1%, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs. Dans ce cas, la collectivité territoriale doit signer la convention, entre la préfète de département et les services enregistreurs du département, qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifiée la commune pour les autres) et d'autre part, de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Le Maire,

Vu les textes en vigueur :

- l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, modifiant les articles L. 441-2-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,
- le décret n°2010-431 du 29 avril 2010 et l'arrêté du 23 juillet 2013 ;

Sollicite l'accord du conseil municipal pour :

- devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique départemental,

- d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Préfète de Département et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national (annexe n°4),
- de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

M. DERRIEN : « Pour moi c'est un complément indispensable à notre service social qui a un service de logement, qui enregistre les demandes de logement. »

M. RICHARD : « Vous parlez de Préfète, à ma connaissance on a un Préfet qui s'appelle Monsieur DURAND. »

M. DERRIEN : « Pour l'instant c'est ce que l'on m'a dit ici. Merci pour votre remarque, Monsieur RICHARD. Si c'est la seule remarque, on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

#### **14) INFORMATIONS DIVERSES**

##### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire**

N°2019/198/DEL/2.1      Délibération CM du 24 juillet 2019

N°2019/199/DEC/8.9      Cette décision annule et remplace la décision N°2019/197/DEC/8.9 du 5 juillet 2019. Passation d'une convention avec l'association LE MUR DE LA MANCHE – 76470 LE TREPORT, pour des animations à l'occasion de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des villes sœurs.  
Le feu d'artifice donnera lieu au versement par la commune à l'association de la somme de 2 167 €. La ville versera également à l'association une somme de 2 800 € pour les autres animations du camp.

N°2019/200/DEC/1.1      Passation d'un marché pour la restauration de la toile de François de Lorraine avec le groupement de Mme Sophie DEYROLLE – 92330 SCEAUX.  
La date prévisionnelle des prestations est le 1<sup>er</sup> septembre 2019.  
Le montant de la prestation à engager s'élève à 45 150,00 € HT soit 54 180,00 € TTC.  
Une variante pour le remplacement du châssis est également proposée à hauteur de 1 980,00 € HT soit 2 376,00 € TTC qui pourra être choisie au cours de la restauration par la collectivité.

N°2019/201/DEC/8.9      Passation d'une convention avec l'association FATRA 76340 BLANGY SUR BRESLE, pour l'animation du site archéologique et l'organisation du festival FURINALIA les 26, 27 et 28 juillet 2019.  
La prestation proposée par l'association était gratuite.  
Pour l'assistance technique de la manifestation, du matériel et du personnel de la ville ont été mis gratuitement à disposition de l'association.



N°2019/202/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec M. QUINZIN Frédéric – 80350 MERS-LES-BAINS, pour la production du spectacle "Benny et Félix" dans le cadre de l'arbre de Noël du personnel communal qui aura lieu le 11 décembre 2019, à la salle Audiard.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € TTC comprenant :

- l'accueil des enfants par Mickey et Minnie
- la prestation clownesque
- le stand barbe à papa et pop-corn
- la location de la sono et du matériel, des frais de route (franchise de TVA – article 293b du CGI)

N°2019/203/DEC/1.4 Passation d'une convention municipale entre la ville d'Eu et l'association RAYON DE SOLEIL – 76260 EU, pour une prestation de service d'un agent communal spécialisé pour :

- un accompagnement individuel auprès des publics de l'association, dans le cadre d'une démarche administrative sur internet
- une information individuelle ou collective sur l'utilisation et l'évolution des sites du service public en ligne

La prestation est effectuée à titre expérimental et à titre gratuit.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

N°2019/204/DEC/4.2 Passation d'un contrat de cession avec M. GENTHEN DE BOSMELET – 76000 ROUEN, en qualité de régisseur du son, pour un concert des rendez-vous du jeudi avec l'artiste CHRIS DE BAR le 25 juillet 2019 à 19h00 dans le jardin français de la Mairie.

Le montant de la rémunération du salaire net sera de 210,00 € réglé via le Guso.

L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

N°2019/205/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'orchestre LES DIXIELAND COMBO – 80160 PLACHY-BUYON, pour un concert le jeudi 1<sup>er</sup> août 2019 à 19h00 dans le jardin français de la Mairie dans le cadre des rendez-vous du jeudi.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800,00 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Les droits d'auteur
- La collation et le repas des artistes

N°2019/206/DEC/8.9 Passation d'une convention avec la ville du Tréport et la ville de Mers-Les-Bains dans le cadre des manifestations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des trois villes sœurs pour définir les modalités et le montant de la participation de la ville d'Eu au spectacle pyrotechnique organisé par l'association CARNAVAL ARTIFICES EVENEMENTIEL – 76570 MESNIL-PANNEVILLE.

Le feu d'artifice donnera lieu au versement par la commune à la ville du Tréport de la somme de 2 166,66 € à la réception du titre de recette émis par le Tréport.

N°2019/207/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société MOREL FROID – 76680 SAINT-HELLIER, pour la maintenance de l'installation de climatisation du local informatique de la Mairie.

Le prestataire effectuera une visite annuelle de contrôle technique. Le contrat prend effet le 24 juillet 2019 pour un an et pourra ensuite être renouvelé tacitement une fois pour la même durée.

Le montant de la prestation à engager s'élève à la somme annuelle de 200 € HT, soit 240 € TTC. Pour toutes fournitures et prestations effectués en sus, le taux horaire pour intervention sur appel est fixé à 56,50 € HT. La liste des pièces de rechange fournies par le prestataire immédiatement ou à commander feront l'objet de devis complémentaires.

N°2019/208/DEC/1.4 Passation d'un contrat entre la ville d'Eu et l'association des jeunes du Champ de Mars – 76260 EU, pour la mise à disposition d'un animateur micro dans le cadre de la fête du sport le 7 septembre 2019 de 9h00 à 16h30 au stade Henri Franchet.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 100 € TTC.

La commune a pris en charge le repas du midi de l'animateur.

N°2019/209/DEC/8.9 Passation d'une nouvelle convention de co-accueil\* avec l'ASSOCIATION « LE MUR DE LA MANCHE » dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des villes sœurs pour définir les modalités de la mise à disposition à titre gracieux d'agents communaux, de matériel de la ville et pour le versement d'une participation financière de 2 800 € dans le cadre des animations.

Cette convention annule la participation de la ville d'Eu au feu d'artifice, cette participation faisant l'objet d'une autre convention avec la ville du Tréport et de Mers les Bains et y inclut la valorisation des moyens humains et matériels pour l'installation du camp militaire et des animations,

Cette décision annule et remplace la décision n°2019/199/DEC/8.9.

\* pour cette manifestation, plusieurs conventions ont été réalisées et modifiées en fonction des réunions entre communes et de l'évolution du dossier.

En récapitulatif :

décision n°2019/197/DEC/8.9 pour participation de la ville d'Eu sur feu d'artifice remplacée par :

décision n°2019/199/DEC/8.9 pour ajout à la convention de la participation de 2 800 €, pour animations, remplacée par :

décision n°2019/209/DEC/8.9 pour retrait de la participation de Eu sur le feu d'artifice, ajout des moyens humaines et matériel et mention de la participation de 2 800 €.

+ décision n°2019/206/DEC/8.9 avec la ville du Tréport, de Eu et de Mers pour le financement du feu d'artifice

## **b) Courrier reçu**

- lettres de remerciements pour attribution de subventions :

- . ASSOCIATION ASSIST'O'CHATS
- . ASSOCIATION EUDOISE SAINT JACQUES
- . TENNIS CLUB MUNICIPAL EUDOIS
- . ASSOCIATION RANDO PEDESTRE I.B.E.
- . MUSEE DU VERRE « TRADITIONS VERRIERES »

- lettres de remerciements :

.ASSOCIATION DES AMIS DES PAVILLONS ALLARD ET ISABELLE pour don de fleurs

. MAIRIE DE FLOCQUES pour prêt d'un podium

### **c) Questions diverses**

M. DERRIEN : « On passe aux informations diverses. Avez-vous des questions ? »

Mme DUCHAUSSOY : « J'en ai une Monsieur le Maire sur les informations diverses. A la dernière page numéro 2019/209/DEC/8.9. Je voulais avoir un renseignement concernant l'Association du Mur de la Manche. On verse une participation financière de 2 800 € dans le cadre des animations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Donc je voulais avoir le détail si c'est possible. Comment elle justifie ces 2 800 € ? »

M. DERRIEN : « L'association du Mur de la Manche, vous la connaissez, c'est l'association... »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, non, mais est-ce qu'on peut avoir le détail des 2800 €... »

M. DERRIEN : « Je ne l'ai pas sous la main mais cela ne pose pas de problème. »

Mme DUCHAUSSOY : « C'est pour payer quoi exactement, comme ça ? »

M. DERRIEN : « Oui, oui, je vous donnerai le détail qu'on a eu bien sûr. C'est 2 800 € parce qu'en fait cette somme est multipliée par 3 parce que c'est la même somme pour les 3 communes. »

Mme DUCHAUSSOY : « Oui, je me doute, oui. Si on peut avoir le détail, oui. »

M. DERRIEN : « Je vous donnerai le détail parce que je ne l'ai pas. »

Mme DUCHAUSSOY : « Merci. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. RICHARD : « Monsieur le Maire, page 9 tout en haut, numéro 2019/203/DEC/1.4. Je crois que vous avez signé une convention avec une association. Je voulais savoir ce qu'il y avait dans cette convention que vous avez signée ? Puisqu'apparemment, si j'ai bien compris, vous mettez du personnel communal à disposition de l'association. »

M. DERRIEN : « Non, non. »

M. RICHARD : « Ce n'est pas ça ? »

M. DERRIEN : « Non ce n'est pas ça la convention. La convention vous pouviez l'avoir. Je vous donne quelques mots d'explications bien sûr. Cette convention fait suite à une préoccupation personnelle sur la disparition locale des services publics et sur l'informatisation de ces services qui remplace, il faut bien le dire, par informatique le contact humain. Pour moi cela devient un vrai problème important pour certains administrés dans le cadre de leur démarche administrative et cela va être de pire en pire. Afin d'aider au mieux le public, ce public qui restera pour moi éloigné du numérique, cette précision est utile ; un dispositif d'accueil a été mis en place par la Mairie de Eu à titre expérimental pour un accompagnement de l'utilisateur tout au long de sa démarche sur internet. Ce service, je l'ai proposé à certaines associations eudoises qui ont des adhérents susceptibles de ne pas pouvoir maîtriser l'utilisation du service public en ligne et sur leur demande. Je ne parle pas de formation informatique avec des gens qui auraient une tablette ou un ordinateur, je parle bien des gens qui n'auront jamais d'ordinateur. Donc un agent communal spécialisé du service à la population effectuera une prestation d'accompagnement à titre individuel auprès des publics de l'association dans le cadre d'une démarche administrative sur internet et d'information individuelle ou collective sur l'utilisation et l'évolution des sites du service public en ligne. Cet agent a reçu aujourd'hui une formation « CAF », une formation « UTAS », il en suivra d'autres. Cette action étant effectuée à titre expérimental parce qu'en fait moi je veux me rendre compte de ce que demandent les gens avant de mettre dans le service public une fonction liée à l'informatisation. Un premier bilan sera fait au bout de 3 mois entre la Présidente de l'association ou des associations qui accepteront d'accueillir cet agent, le Maire et l'agent missionné, afin de mesurer un petit peu quelles sont les questions parce que pour l'instant ce n'est qu'une impression personnelle ou de l'abandonner. Voilà un petit peu pour ce problème-là. Alors ce projet de convention a été proposé aux associations du Centre des Fontaines qui est en cours de discussion. Ils ont fait une première réponse, nous sommes en cours de discussion et cela a été proposé aussi à Rayon de Soleil et à Restons Jeunes en Retraite. Donc cette expérimentation et je terminerai là-dessus, pour moi est très importante car elle préfigure un nouveau service de proximité qui est de mon point de vue à mettre en place dans nos communes. Pas par des associations, je pense toujours aux gens qui n'auront jamais accès à internet. Cela ne va peut-être pas durer 50 ans, 100 ans mais je pense qu'on est parti pour 20 ans, au moins, où il y aura des gens qui n'auront jamais d'ordinateur et qui vont avoir besoin d'assistance permanente. Voilà, c'est cette convention qui a été signée et que je propose de signer avec d'autres associations qui gravitent aussi aujourd'hui à l'aide informatique. »

M. RICHARD : « Merci pour ces infos. Cela méritait au moins ces explications. »

M. LABOULAIS : « Quand vous dites une personne spécialisée, spécialisée en quoi ? »

M. DERRIEN : « Formée sur les applications, on l'a dit CAF, UTAS. Ce sont des gens qui sont déjà capables de renseigner, comme on le fait dans certaines... »

M. LABOULAIS : « La CAF ? »

M. DERRIEN : « Oui, la CAF et l'UTAS et on peut avoir des formations après, des complémentaires sur les impôts par exemple. »

M. LABOULAIS : « Ça un profil, c'est un agent à profil ? »

M. DERRIEN : « C'est un agent de nos services qui pratique l'informatique. »

M. LABOULAIS : « Oui mais c'est un profil social, profil technicien ? »

M. DERRIEN : « Pour l'instant c'est un profil des 2. Cela préfigure une aide qui sera organisée par la Mairie, pas forcément par le CCAS. »

M. LABOULAIS : « Vous voyez tous ce qu'il y a derrière ça ? »

M. DERRIEN : « Pardon ? »

M. LABOULAIS : « On voit tous ce qu'il y a derrière ce service. »

M. DERRIEN : « Ah non, ce qu'il y a derrière, je vais être très clair avec vous, ce n'est pas une aide aux associations. Il faut que je sois très clair avec vous. Je vous ai dit, ma vision personnelle. »

M. LABOULAIS : « Ça j'ai compris, c'est avoir accès aux données personnelles, les accès CAF, etc...des personnes. »

M. DERRIEN : « Vous savez qu'aujourd'hui il y a des systèmes... »

M. LABOULAIS : « Si, si, ne me dites pas ça à moi. Ne me dites pas non. Je sais exactement. Je vous propose de vous rapprocher d'Emmaüs Connect qui travaille là-dessus. »

M. DERRIEN : « Non, non. Je vais vous rappeler qu'aujourd'hui un certain nombre d'ordinateurs sont équipés de système d'empreinte digitale. Et donc pour avoir accès à des données personnelles, il suffit que, la personne qui a besoin de renseignements se présente au lieu où il y aura un ordinateur où sa demande sera enregistrée, elle se présente, pour pouvoir avoir accès à ses données personnelles. Aujourd'hui les systèmes informatiques le permettent. Donc on n'a pas besoin des données personnelles pour aider quelqu'un dans les méandres des systèmes informatiques. Il faudra qu'elle soit présente. Et ça cela nous paraît un point essentiel. Bien sûr vous avez 1000 fois raison. Sans ça, ce n'est pas possible. »

Mme BRIFFARD : « Je ne sais pas si c'est pour l'aider sur les démarches. Obligatoirement, par exemple pour la CAF, il peut y avoir des ressources à communiquer, des choses comme ça. »

M. DERRIEN : « Mais, oui, oui bien sûr. »

Mme BRIFFARD : « Donc c'est là où c'est... »

M. DERRIEN : « Cette personne-là aura l'agrément. Attendez, au jour d'aujourd'hui... »

Mme BRIFFARD : « Est-ce que vous avez aussi une déclaration CNIL ? »

M. DERRIEN : « Mais aujourd'hui, on est dans une recherche de ce qui va arriver dans les associations. On n'est pas dans le projet final. Ce que je réponds simplement c'est que comme j'ai pensé personnellement à cet aspect confiance ; l'aspect confiance peut être réglé si la personne est présente. Moi je parle du principe qu'il y aura des gens qui ne sauront jamais tapoter sur l'ordinateur. C'est cette hypothèse là que je prends, je ne prends pas les autres

personnes. Je m'intéresse aux gens qui n'utiliseront jamais l'informatique et je cherche un moyen de les aider et ce moyen pour les aider passera par, à mon avis, des services de la mairie ou des services sociaux, peu importe, on verra ça après, mais ça passe par une analyse précise des vrais besoins, que je ne connais pas encore. »

Mme BRIFFARD : « Donc là, on peut plus considérer que c'est plus un recensement des besoins ? »

M. DERRIEN : « Et c'est une expérimentation, voilà., tout à fait. »

M. RICHARD : « Qui dit expérimentation dit mise en place, au moins à titre d'essai, on est d'accord ? »

M. DERRIEN : « Mais bien sûr. »

M. RICHARD : « Donc ce n'est pas que l'identification des besoins, cela va au-delà. »

M. DERRIEN : « C'est aussi l'identification des besoins parce qu'il y a des gens qui veulent passer par la Mairie. Cela arrive, on commence à en connaître qui veulent passer par la Mairie. »

M. RICHARD : « On est complètement d'accord, on est complètement d'accord. Mais cela va au-delà du recensement des besoins. »

M. DERRIEN : « C'est des besoins de personnes qui n'ont pas d'ordinateur. »

M. RICHARD : « J'ai compris tout ça, on n'est pas que neuneu. On a bien compris. »

M. DERRIEN : « Cela m'est arrivé personnellement, une fois de remplir des données pour une personne qui voulait un permis de conduire. Elle a été obligée de me donner ses mots de passe que j'ai tout de suite oublié mais pour l'aider, je n'avais pas d'autres solutions. »

M. RICHARD : « On est d'accord, tous on l'a fait. »

Mme GAOUYER : « Monsieur LABOULAIS vous a parlé d'une association qui travaille sur ce sujet-là et qui dit ne pas encore avoir des solutions tellement aujourd'hui il y a d'usage détourné sur des gens qui eux-mêmes sont démunis de moyens. Et c'est là le plus important. C'est-à-dire que l'essai, il ne peut pas être fait comme ça à blanc, c'est vraiment... Bon, je ne veux pas en dire plus parce que, de toute façon je parle d'un sujet que je connais. La réponse n'est pas aussi simple que vous l'avez dite. »

M. LABOULAIS : « Il s'agit de la dématérialisation des services publics. On doit tout déclarer, les impôts, les aides au logement, etc... sur tous les services de l'Etat. Les sites ne sont pas toujours très bien faits. Et cela n'a rien à voir avec l'équipement parce que les gens sont plutôt équipés, voire suréquipés. Cela n'a rien à voir avec la dextérité que l'on a avec un ordinateur ; ça à voir avec la complexité en fait des services publics normalement, c'était plus facile avant, quand il y avait une présence humaine. C'est ça dont on parle, donc l'accompagnement en fait, les profils, c'est le rôle par exemple des centres sociaux et ceux qui ont labellisé « Compte Charte » par exemple avec la CAF, ce sont les éducateurs, les assistances sociales ou les gens qui ont un label avec la CAF. C'est pour ça que je vous

demande le profil. Il y a pleins d'espaces multimédias, publics, associatifs, etc... où ce sont des techniciens et qui ne sont pas rigoureux, comment dire, quant à la gestion, quand les gens scannent, quand ils doivent envoyer... Tous les espaces publics, les EPN (Espaces Publics Numériques), etc... vous n'avez qu'à regarder dans les ordinateurs, il y a pleins de traces. En fait, il y a pleins de traces. Donc c'est complexe, c'est pour ça que je vous parlais d'Emmaüs Connect qui ont vraiment travaillé la question et sur la formation des personnes. En plus de ça sur des personnes fragilisées. Cela n'a pas toujours à voir avec la condition sociale. »

M. DERRIEN : « Je prends bien note de vos remarques. De toute façon, ce projet, moi je souhaite le faire, je l'ai fait. Je le ferai parce qu'en fait, je pense que quelque part, quoi qu'on dise on doit se battre et je me bats comme vous sur la disparition des services publics mais quelque part cela me paraît inéluctable et il faut qu'on recrée une vraie proximité. Et cette vraie proximité elle peut être faite par la Mairie aussi. »

Mme GAOUYER : « Il faudra au minimum un destructeur de papier. »

M. DERRIEN : « Il y en a déjà, fort heureusement. »

Mme GAOUYER : « Oui, mais je crois qu'il n'y en a pas partout. Je peux vous le dire. »

M. DERRIEN : « Voilà les explications sur cette décision. Avez-vous d'autres questions ? »

Mme BRIFFARD : « A ce propos, vous avez parlé pendant un temps d'une MSAP. »

M. DERRIEN : « Alors aujourd'hui, maintenant c'est Maison France Service. La Com de Com en ce moment travaille pour se faire labelliser. Mais c'est un projet qui ne verra pas le jour avant, de mon point de vue, 2 ans. Effectivement cette action que je mène devrait devenir à terme une action de la Maison France Service. Maison France Service, c'est la nouvelle appellation de l'Etat qui remplace la MSAP. »

Mme BRIFFARD : « Sur Eu ? Où ? »

M. DERRIEN : « Elle devrait être sur Eu. Pour l'instant la Com de Com travaille sur un positionnement sur Eu. Avez-vous d'autres questions ? »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, je voudrais revenir au 2019/200. Donc là on est sur un marché de restauration. »

M. DERRIEN : « Ah oui. »

Mme GAOUYER : « Je souhaiterais avoir un courrier sur le parcours historique. »

M. DERRIEN : « De la toile ? »

Mme GAOUYER : « Ben oui. Voilà c'est tout, je n'en rajouterai pas. »

M. DERRIEN : « Je vais demander ça à notre conservateur. Et dans quel but Madame ? Juste pour comprendre ? Bien sûr on va répondre à votre question. »

Mme GAOUYER : « Je ne l'exprimerai pas. »

M. DERRIEN : « Ah d'accord. »

Mme GAOUYER : « C'est à l'ordre du jour, là. »

M. DERRIEN : « D'accord. »

Mme GAOUYER : « Lisant les chiffres, je demande une explication. »

M. DERRIEN : « D'accord. »

Mme GAOUYER : « La grande toile. »

M. DERRIEN : « Joyeuse. »

M. RICHARD : « Oui c'est ça. »

Mme GAOUYER : « Non. La grande. »

M. DERRIEN : « Ah oui, celle qui est partie ? »

Mme GAOUYER : (Inaudible)

M. DERRIEN : « Pour le lancement ? Pour le marché ? Il y a eu un marché. »

Mme GAOUYER : (Inaudible)

M. DERRIEN : « Je n'avais pas compris. Je n'avais pas compris. Oui, oui, bien sûr. »

Mme GAOUYER : (Inaudible)

M. DERRIEN : « Oui, oui, bien sûr. »

Brouhaha.

M. DERRIEN : « Ah oui, oui, je n'avais pas compris la question. C'est pour ça... Ça y est, c'est clair. La procédure a été faite avec l'accord des services de l'Etat et tout. Pas de souci, on vous donne ça le plus vite possible. Ok, autres questions ? »

Mme BRIFFARD : « On a parlé tout à l'heure, dans les comptes rendus, du projet de zone. Est-ce que vous avez demandé à la Com de Com une modification du PLU ? »

M. DERRIEN : « Je l'ai demandée, j'ai demandé à la Com de Com la modification du PLU, mais concernant uniquement la partie du permis de construire qui ne nécessite pas l'accord du CDAC. Donc je vous rappelle le dossier, il concerne la création d'un hôtel, il concerne un cinéma et puis une salle sur laquelle la Com de Com, parce que la Com de Com pour l'instant n'a pas accepté cette demande de modification de PLU. Le bureau m'a fait une remarque que, à juste titre d'ailleurs, concernant la possibilité d'avoir une salle de sport dans ce sens-là. J'ai prévenu la personne qui demande le permis de construire qu'il fallait qu'il change je dirais d'affectation son local. Donc pour l'instant j'attends une proposition de réponse. Il a accepté



de changer la destination et il nous préviendra dans les jours qui viennent, avant le bureau des Maires, pour l'affectation de son local. Et je vous rappelle que dans le projet il y avait 2 parties, il y avait la partie qui se trouve entre le côté Leclerc, qui est une partie dans laquelle Leclerc souhaite installer son, comment dirais-je ça, pas son dépôt d'essence, mais sa station d'essence/gazole. La partie, pour ceux qui connaissent, là où il y avait les cirques dans le temps. Voilà. »

Mme VANDENBERGHE : « J'ai entendu parler d'un chiffre pour la salle du cinéma, vous pourriez nous confirmer la taille exacte ? »

M. DERRIEN : « La ? »

Mme VANDENBERGHE : « La taille exacte, la capacité ? »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas les chiffres en tête, c'est une salle, multisalle de 3 cinémas, de mémoire, qui était dans le dossier. C'est un peu ce que l'on a déjà regardé, nous de notre côté, c'est un petit peu, je dirais les tailles des salles qu'on trouve à Abbeville ou à Dieppe où il y a pas mal de gamins de Eu qui vont à ces cinémas, là-bas. »

Mme VANDENBERGHE : « J'en ai discuté cet après-midi parce que j'étais en CDAC. J'ai évoqué le sujet. Enfin, sur Rouen on trouve ça mais aberrant. Une salle comme ça, entre, il va y avoir la salle de Dieppe, la salle d'Abbeville. Enfin le cinéma d'Abbeville et le cinéma de Dieppe, on marche sur la tête. Enfin, bon. »

M. DERRIEN : « Demandez à nos enfants qui sont sur la route. Je ne sais pas. Mais bon, voilà. De toute façon la décision appartient au conseil communautaire. Autres questions ? »

Mme PETIT : « Il n'était pas question d'avoir en plus d'un hôtel, d'un cinéma, quelques petits restaurant, là ? »

M. DERRIEN : « Si j'ai oublié ça, c'est hôtel, cinéma, restaurant et donc une affectation nouvelle de la salle. »

Mme VANDENBERGHE : « Le but c'est que les gens se sauvent du centre-ville ? »

Mme PETIT : « Voilà. C'est ça. »

Mme VANDENBERGHE : « On a un restaurant qui vient d'ouvrir, qui fonctionne très bien. Et bien on va en créer des grands, enfin... »

M. DERRIEN : « On a fait un sondage mais cela ne sert à rien, tous les habitants de la ville ne sont pas tous de votre point de vue, Madame VANDENBERGHE. »

Mme VANDENBERGHE : « Tout comme les 10 000 m<sup>2</sup> de grandes surfaces, les commerçants étaient d'accord aussi ? »

M. DERRIEN : « De toute façon je vous rappelle que vous allez avoir à vous prononcer dans une nouvelle CDAC à Rouen pour l'extension de la zone d'Etalondes. »

Mme VANDENBERGHE : « Ah oui, oui, oui. »

Mme BRIFFARD : « On a l'avis de l'hôtelier qui était à proximité ? L'avis de l'hôtelier du responsable de l'hôtel qui est à proximité de cette zone ? »

M. DERRIEN : « Je crois savoir que cela a été vendu. »

Mme VANDENBERGHE : « C'est un sacré cadeau, entre parenthèse. »

M. DERRIEN : « Hein ? »

Mme VANDENBERGHE : « C'est un sacré cadeau qu'on leur fait là. »

M. DERRIEN : « On ne sait pas tout. »

Mme VANDENBERGHE : (Inaudible)

M. DERRIEN : « Moi non plus. »

Mme GAOUYER : « Il a changé de nom. »

M. DERRIEN : « Hein ? »

Mme GAOUYER : « Maintenant il a changé de nom. »

M. DERRIEN : « Et d'actionnaire. »

Mme GAOUYER : « Il est entré dans la catégorie « Originel » ? »

M. DERRIEN : « J'ai des infos mais qui ne sont pas vérifiées, je ne vais pas vous les donner. Parce que comme c'est, tout à fait, ce n'est même pas confidentiel mais ce sont des informations qui méritent d'être confirmées. »

Mme RICHE : « Excusez-moi Monsieur le Maire ... »

M. LABOULAIS : « J'ai une question. Est-ce que. Excusez-moi. »

Mme RICHE : « Allez-y. »

M. LABOULAIS : « Ce n'est pas une question, cela me chagrine, alors cela ne fait pas partie du sujet, vous l'avez évoqué entre deux, comme ça, faire un prêt pour le Centre des Fontaines. J'étais en train de me remémorer si par le passé, des associations de même nature, je ne parle pas de la même vocation, je veux dire d'éducation populaire ou de délégation de service public. Quand elles ont eu des difficultés financières, quelles sont les solutions qui leur ont été proposées. J'étais en train de me demander mais je n'étais pas, il faut que cela me revienne, si c'était une subvention exceptionnelle ou si c'était un prêt. En tous cas, vous avez... »

M. DERRIEN : « Il y a eu... »

M. LABOULAIS : « Je termine, vous avez évoqué un prêt pour le Centre des Fontaines. Je me suis demandé comme tout prêt quand on fait un prêt à la banque, la banque essaie de

vérifier comment, par quel moyen, l'emprunteur va rembourser. Donc j'étais en train de me demander si j'étais dans le Conseil d'Administration du Centre des Fontaines dont vous faites partie, d'ailleurs, je dis, comment ils vont rembourser ? En partie, il y a 2 solutions : par la subvention municipale ? »

M. DERRIEN : « Oui mais on peut penser que, comme le Centre des Fontaines a embauché un nouveau directeur, il va développer de nouvelles activités pour avoir d'autres financements. »

M. LABOULAIS : « Attendez, la 1<sup>ère</sup> solution ce n'est pas la subvention municipale, donc finalement ce n'est pas un prêt, c'est une sorte d'avance. Et la 2<sup>ème</sup> solution possible, c'est d'augmenter le coût des activités, c'est-à-dire, on parle des activités, on ne parle pas d'investissements, on parle du fonctionnement. Le coût des activités des eudois qui pratiquent, on ne parle pas de l'Auberge et comme d'habitude, comme depuis le début du mandat, ce qui va équilibrer comment dire, pour que le coût soit accessible aux eudois c'est des activités de l'Auberge de Jeunesse. Donc finalement il y a quand même un bon fond sur l'activité touristique de l'Auberge de Jeunesse. C'est une gymnastique compliquée quand même, que vous proposez. Ce n'est pas faire un prêt, vous voyez, ce que cela nous amène comme réflexion. C'est intéressant. »

M. DERRIEN : « Mais Monsieur LABOULAIS je vous rappelle qu'on a déjà augmenté la subvention de l'association de 10 000 €. Donc il y a déjà une 1<sup>ère</sup> étape qui a été donnée par rapport à la question que vous soulevez. »

M. LABOULAIS : « On n'a pas oublié de combien vous avez baissé depuis le début du mandat. »

M. DERRIEN : « Et moi je dis simplement que quelque part un nouveau directeur peut amener l'association à se développer de façon beaucoup plus complémentaire etc... Il y a d'autres associations qui ont montré l'exemple. Donc c'est pour ça que pour l'instant je suis plutôt sur un prêt. De telle façon que cela ne soit pas 20 000 € de plus par an. Voilà. Pour répondre à votre question. Avez-vous d'autres questions ? »

Mme GAOUYER : « J'ai entendu dire, mais les "j'ai entendu" ne sont pas toujours d'excellente qualité, que seraient fait des cadeaux aux gens qui viennent à la Fête du Patrimoine, de leur donner des ardoises venant de la Collégiale ? Alors là j'ai bondi sur ma chaise. »

M. DERRIEN : « Je vous réponds. »

Mme GAOUYER : « Répondez-moi avant que je vous dise le reste. »

M. DERRIEN : « Ne bondissez pas. Il y a plusieurs choses dans la question que vous posez, je vais me permettre d'y répondre. La PHAVE nous a demandé de mettre à disposition des ardoises neuves qu'ils vont vendre en les gravant, en gravant les noms. Et bien sûr ces ardoises neuves vont nous être rendues pour être montées sur la Collégiale. Il y a une autre demande qui est faite, à laquelle je vais accéder, c'est de donner des ardoises anciennes. Parce qu'ils veulent les graver, ils veulent tenter de les graver pour les vendre. Mais moi j'ai une autre position qui est très claire, j'ai fait réserver des ardoises de la Collégiale pour les donner. »

Mme GAOUYER : « Ben non, ben non. »

M. DERRIEN : « Pourquoi non ? »

Mme GAOUYER : « C'est que ce sont des ardoises, c'est du schiste sur lequel coule de l'eau et cette eau avant d'arriver sur l'ardoise, qu'est-ce qu'elle a parcouru ? Elle a migré avec le plomb. Donc les toitures sont interdites à l'exploitation. Un enfant qui met à sa bouche peut avoir des maladies de plomb. »

M. DERRIEN : « Eh bien, je vais... »

Mme GAOUYER : « Et d'autres personnes. »

M. DERRIEN : « Je vais vous répondre, comme l'opération n'est pas faite, je vais faire une étude dès demain. Parce que si ce que vous dites est vrai, on va arrêter. La réponse est claire. »

Mme GAOUYER : « En tout cas moi j'attire toute votre attention parce que j'ai souvenir d'un document qui m'a été donné concernant la toxicité du plomb et en ce moment, on a un exemple à Paris où on en entend largement parler. Et la toxicité du plomb, je ne vais pas vous faire un cours ici ce soir pour vous expliquer ce que cela induit. »

M. DERRIEN : « Madame GAOUYER, je vais répondre très clairement et c'est bien que vous ayez soulevé ce point ; on a encore le temps... »

Mme PETIT : « Cela vous arrange sûrement. »

M. DERRIEN : « Qui ? Moi ? »

Mme PETIT : « Vous. »

M. DERRIEN : « Pourquoi le big bag est prêt, Madame PETIT ? Tout est prêt. Les ardoises ont été descendues cette semaine. Le big bag est prêt à être donné à la PHAVE, d'ardoises anciennes. Ne vous plaignez pas ! »

Mme PETIT : « Je ne me plains pas mais je sais... »

M. DERRIEN : « La seule chose si Madame GAOUYER a raison, eh bien, nous allons y compris les nôtres, nous n'allons pas faire l'opération si c'est confirmé que l'on n'a pas le droit, qu'il y a des risques sanitaires. Enfin voyons ! »

Mme GAOUYER : « C'est pour ça que le neuf règle le problème. »

M. DERRIEN : « Voilà. Donc de toute façon la proposition initiale c'était des neuves. Donc votre remarque : toutes les ardoises ont été jetées déjà. Il restait une série d'ardoises à enlever cette semaine qui a été enlevée. Le big bag je l'ai vu ce matin. Ce big bag on s'apprêtait à le donner à la PHAVE mais si la remarque que vous faites est justifiée, on va le redonner à l'entreprise qui va évacuer elle-même ces déchets. Pas de soucis. »

Mme DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, il y a aussi la possibilité d'envelopper ces ardoises avec un film de protection, un film alimentaire tout simple et de prévenir les gens qui achètent ces ardoises en leur disant : « ne les mettez pas à la bouche, faites attention... »

M. DERRIEN : « Oui, Madame... »

Mme DUCHAUSSOY : « Cela peut être un souvenir rangé dans un placard. Enfin je veux dire, il ne faut pas... »

M. DERRIEN : « Madame DUCHAUSSOY... »

Mme DUCHAUSSOY : « Non plus alerter : Attention Danger ! Quoi, on n'en finit plus. »

M. DERRIEN : « Non, non, je ne ... On a l'exemple de Notre Dame effectivement où le plomb est un vrai problème. Madame GAOUYER me cite quelque chose auquel je n'avais pas pensé ; je regarde dès demain et puis s'il n'y a pas de risque je continue l'opération, s'il y a un risque je l'arrête, point. Je ne peux pas vous répondre mieux, quand même. Autres questions ? »

Mme PETIT : « Oui, tout à l'heure vous avez annoncé qu'il y avait 9 personnes qui prenaient leur retraite ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme PETIT : « En début de mandat, vous nous avez toujours dit que vous essayeriez de diminuer le nombre des agents. Je voudrais savoir combien de retraités seront remplacés et combien ne seront pas remplacés. »

M. DERRIEN : « Je ne vous répondrai pas sur ce point-là, pour le moment, parce qu'il n'y a qu'une chose qui compte, Madame PETIT, ce n'est pas le nombre de personnes. »

Mme PETIT : « C'est les compétences... »

M. DERRIEN : « C'est que la masse salariale baisse. C'est la seule chose. »

Mme PETIT : « Il y a un peu une corrélation entre le nombre de personnes et la masse salariale. »

M. DERRIEN : « Cela dépend. Bien sûr qu'il y a une corrélation mais ce qui est important, en termes d'élus... »

Mme PETIT : « Ne vous fâchez pas, ne vous fâchez pas, tout va bien. »

M. DERRIEN : « Je ne me fâche pas, je le dis clairement ce n'est pas le nombre de personnes, c'est que la masse salariale de notre commune baisse. Cela s'appelle le compte 012. Je vous signale qu'il baisse depuis 4 ans. On verra l'année prochaine. »

Mme PETIT : « Je vous remercie pour ces détails. »

M. ECREPONT : « Les grandes villes prennent des dispositions pour éviter les pesticides à 150 mètres de leurs habitations. Grenoble, Paris, Lyon. Quelle est notre position, ici ? On fait quelque chose, on ne fait rien ? »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas étudié le problème. De toute façon les terrains constructibles qui restent sont faibles et je ne me vois pas demander à des agriculteurs de prendre encore 150 mètres. Je regarderai, bonne question. »

M. ECREPONT : « On ne leur demande pas de prendre 150 mètres, on leur demande de ne pas traiter sur 150 mètres. C'est quand même différent. »

M. DERRIEN : « On verra. »

M. ECREPONT : « Est-ce que cela peut être l'occasion de relancer la commission Environnement qui n'a jamais siégé pour faire ça ? »

M. DERRIEN : « On ne va pas faire ça maintenant sur ce mandat-là. Il faudra mettre tout ça dans les futurs mandats. »

M. ECREPONT : « On est encore là quand même pendant 6 mois ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Est-ce qu'il est possible de savoir les courriers que vous avez reçus concernant les circulations vélo et en particulier la rue de la République ? »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas reçu de courrier, de mémoire. Je ne les ai pas reçus. On n'en a pas, de mémoire. »

Mme GAOUYER : « Ils ne sont peut-être pas passés au stade de l'écrit mais la rue de la République ça abonde de remarques concernant les vélos double sens et je relisais dans le compte rendu que vous évoquiez la simplicité dans certain cas où c'était des circulations vélo mais dans les mêmes sens que les autres véhicules. Là, ça chauffe, ça chauffe très fort. »

M. DERRIEN : « Moi, honnêtement... »

Mme GAOUYER : « Et puis en principal, au carrefour avec la rue Octave Leconte. La façon de descendre la rue Octave Leconte et de tourner dans le sens contraire des voitures. Là, ça chauffe, là. »

Mme BOUQUET : « Ce qui chauffe aussi c'est les gens qui freinent très violemment en bas de la rue Octave Leconte et ils sont en voiture, ils ne sont pas en vélo. »

Brouhaha.

M. DERRIEN : « Vous pouvez répéter, on n'a pas compris. »

Mme BOUQUET : « Je dis que le danger, moi je fais du vélo, rue de la République, à l'envers, je n'ai jamais eu aucun souci. Monsieur ECREPONT en fait couramment, jamais eu

aucun souci. En revanche j'ai des soucis avec les voitures qui vont trop vite et qui freinent brutalement en bas de la rue Octave Leconte et ça je peux vous dire que c'est quotidien. »

M. ECREPONT : « On ne va quand même pas reprocher aux vélos qu'il faut qu'ils prennent 80 cm de chaussée, transportent une personne pour laisser passer des voitures, qui bien souvent transportent une personne et font 2m10 de large. Il faudrait être un petit peu logique. »

Mme GAOUYER : « Je n'ai pas compris. »

M. ECREPONT : « C'est-à-dire qu'en fait beaucoup de gens rouspètent après les vélos mais ils sont en voiture qui utilisent 2 mètres, 2m10 de chaussée et ça les embêtent de laisser passer un vélo qui prend 80 cm de chaussée. Il faudrait peut-être partager. On est tous ensemble sur la ville. »

Mme BRIFFARD : « Il y a danger en haut de la rue de la République, c'est là qu'il y le danger. »

M. ECREPONT : « Il n'y a aucun danger, il y a un Stop. Tout le monde a un stop, tout le monde s'arrête. Et tout le monde... »

M. DERRIEN : « En haut de la rue... »

M. ECREPONT : « La rue Octave Leconte. »

Mme BRIFFARD : « En haut de la rue, c'est serré. »

M. ECREPONT : « Moi je le prends souvent. Cela m'arrive de passer par l'autre route 3 fois par semaine. Il n'y a pas de problème. Le problème, effectivement ce sont des gens qui font des Stop glissés. Malheureusement, moi aussi je le fais également en voiture, les gens font des Stop glissés et là ils ne respectent pas trop les vélos. En tout cas c'est bien moins dangereux que le boulevard et ça évite aux vélos de passer par le boulevard. Parce que le boulevard, quand vous le descendez en vélo, les voitures vous passent à 30 cm du guidon pour vous doubler avant le feu rouge, qu'ils n'arrivent pas à vous doubler et qu'ils vous serrent. Cela évitera une dangerosité au niveau du boulevard, au niveau d'Adam Parisy, tout ça. »

Brouhaha.

Mme VANDENBERGHE : « Le haut de la rue des Frères Anguier, devant la petite cascade, là, il y a plein de pavés, il y a des trous. Quand on tourne, moi j'ai tourné l'autre jour, c'est ...c'est super dangereux, il y a des trous énormes, les pavés, il manque des pavés, ils sont abimés. Quand on tourne, quand on arrive tout droit, ça va, mais quand on tourne, je ne vais pas à une vitesse folle non plus mais c'est dangereux. Il y a vraiment des gros trous. La roue se coince dans les trous. »

M. DERRIEN : « Je vais regarder. Il faut se rappeler que c'est une rue qui doit être refaite par le Département. »

Mme VANDENBERGHE : « Ah oui, c'est vrai. »

M. DERRIEN : « Mais on va les relancer, de toute façon. C'est noté Madame VANDENBERGHE, c'est noté. Autres questions ? »

M. ECREPONT : « Oui, sur l'allée aux vélos. Il y aura un point de détail, il y a un petit bout de route qu'il faudrait refaire en double sens, à rajouter, pour permettre aux gens qui sont au camping d'aller vers la plage. C'est de la Poste jusqu'au pont de la Bresle. La partie basse, la partie sud du boulevard Hélène. Parce que de toute façon les vélos le prennent en sens interdit donc autant le légiférer proprement. »

M. DERRIEN : « Oui, je vois. »

M. ECREPONT : « Peut-être pas la 2<sup>ème</sup> partie mais cette partie-là. Que les 40 mètres, là. »

Mme GAOUYER : « Parce que dans cette portion Sud... »

M. ECREPONT : « Oui ? »

Mme GAOUYER : « Elle est en double sens ? »

M. ECREPONT : « Non. »

Mme GAOUYER : « Bah alors là, la portion Sud, elle est double sens. Elle est double sens à cause des véhicules qui vont au camping. »

M. ECREPONT : « Non, non, pas entre le Bar du téléphone et le pont. »

M. DERRIEN : « Madame GAOUYER, je pense que Monsieur ECREPONT parle uniquement du boulevard Hélène qui est, où les vélos pourraient... »

Mme GAOUYER : « Vous parlez de la zone médiane. »

M. DERRIEN : « La zone médiane. »

Mme GAOUYER : « Et non pas la portion Sud, ok. »

M. ECREPONT : « Il y a 40 mètres à mettre en double sens. Et la 2<sup>ème</sup> partie ne sert à rien. »

M. DERRIEN : « Oui, oui. »

M. ECREPONT : « On peut la laisser comme elle est là parce que la 2<sup>ème</sup> partie si on veut on peut aller plus loin vers la place de la Bresle. Là on peut reprendre à droite, on peut rejoindre la rue Bignon, non la rue Morin... »

M. DERRIEN : « Je vais demander. »

Mme GAOUYER : « A ce moment-là il faudrait regarder la longueur des emplacements pour se garer. Ils sont anormalement longs. »

M. ECREPONT : « Peut-être, oui. »



Mme GAOUYER : « Parce qu'ils font bien plus qu'un véhicule et du coup, assez souvent on a des camping-cars. »

M. DERRIEN : « Je vais regarder votre remarque. »

Mme GAOUYER : « Et ça c'est donc sur les places avec parkings en biais. »

M. DERRIEN : « Et faire une piste cyclable côté trottoir. »

Mme GAOUYER : « Côté trottoir, oui. »

M. DERRIEN : « C'est noté. Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de lever la séance. Merci à tous. »

Séance levée à 21h00.